

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

**Représentés:**

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

Objet: Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Le Pays se fixe, pour 2020, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de sa politique de développement territorial axée sur la cohésion sociale et sur le développement économique.

## Ingénierie thématique

### Habitat, logement, cadre de vie

L'habitat avec le Programme d'Intérêt Général (PIG), opération d'amélioration de l'habitat dont les interventions demeurent inchangées sur :

- le traitement de la précarité énergétique ;
- la lutte contre l'habitat indigne et indécent ;
- les travaux d'adaptation pour maintenir les personnes en perte d'autonomie ou handicapées dans leur logement ;
- le développement de l'offre locative privée et publique.

L'équipe habitat est habilitée, par le biais d'un conventionnement, à constituer des dossiers CARSAT dont l'aide servira de cofinancement au dossier ANAH.

En accompagnement du Programme d'intérêt général,

- poursuite de l'opération façades « Colorons le Pays » ;
- l'animation de la Cellule Habitat Indigne dans le cadre du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- élaboration de nouvelles conventions CAF, ARS...

## Services à la population

**La Santé** avec la mise en œuvre du second Contrat Local de Santé portant sur trois axes :

- améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents ;
- faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité ;
- développer des comportements et des environnements favorables à la santé.

En 2020, l'action du Contrat Local de Santé sera priorisée sur la mise en place des actions concernant les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), et plus particulièrement les actions :

- accompagnement des MSP et des dynamiques d'exercice de soins coordonnés ;
- participation au suivi des projets d'exercice de soins coordonnés ;
- communication autour de l'attractivité médicale du territoire, en lien avec l'action de marketing territorial prévue par le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

### La Culture

- avec la poursuite de l'aventure collective de l'Orchestre de Pays, véritable outil de lien social qui intègre des démarches pédagogiques et sociales au travers de « Chœur Solidaire ». En effet, des résidents du foyer de l'ASEI Frescatis de Saint-Pons de Thomières sont impliqués dans le nouveau spectacle autour des événements de 1907 « les 12 dimanches d'un printemps » ;
- l'année 2020 sera consacrée principalement à des répétitions et deux spectacles seront programmés au cours du dernier trimestre ;
- un chœur d'enfants viendra compléter la chorale.

## Le développement économique

**L'économie en direction de l'entreprise, avec**

- l'accompagnement individuel des entreprises par la mise en œuvre d'une **opération collective de modernisation** ciblée sur les actions suivantes :
  - o la modernisation des entreprises de proximités existantes ;
  - o l'identification des activités économiques par l'appui au développement de la signalétique commerciale et du numérique ;
  - o la structuration des associations d'artisans et de commerçants.
- dans le cadre du schéma départemental de l'amélioration des services au public, il est confié au Pays l'élaboration d'une méthode de travail pour anticiper et accompagner les cessations d'activités, la transmission et la reprise d'entreprises. Poursuite de ce travail avec création d'un document d'aide à la décision qui pourra être transférable à l'échelle du Département.

## Patrimoine

### L'animation du « Pays d'Art et d'Histoire »

- l'animation du réseau d'acteurs ;
- l'élaboration d'un programme culturel partagé (conférences, animations, événements...);
- l'accompagnement méthodologique et technique de projets patrimoniaux ;
- le déploiement et l'accompagnement de la politique muséale ;
- la conduite d'un inventaire du patrimoine.

### La mise en œuvre de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » :

- l'animation et la coordination de la démarche « Opération Grand Site ou Grand Site de France en projet » ;
- l'accompagnement et le suivi d'opération en cours (paysage, agriculture, patrimoine, espaces publics, accueil et découvertes....) ;
- l'élaboration du schéma de développement agricole du Grand Site ;
- l'élaboration d'un schéma de restauration des points noirs du Grand Site ;
- l'élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages ;
- l'accompagnement du Musée de Minerve (Musée de France) ;
- la première phase du projet interdépartemental « Escapade sans voiture entre Grands Sites voisins (Béziers, Minerve, Carcassonne).

## Ingénierie transversale

**1- La conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).**

**2-Europe : la mise en œuvre du programme européen Leader 2014-2020 avec trois entrées thématiques adossées à la stratégie territoriale :**

- agricole autour des Plantes à parfum aromatiques et médicinales ;
- touristique autour du Pôle nature, label Vignobles et Découvertes et Opération Grand Site ;
- patrimoniale autour du Label Pays d'Art et d'Histoire.

**Axe de coopération dans le cadre du programme européen LEADER**

## Budget total

Il sera proposé au vote avec un montant autour des 3 540 000 €.

L'investissement s'inscrit pour 795 067 € dont 444 000 € sur opérations (Opération Collective de Modernisation, Certificat d'Économie d'Énergie, Habiter au Pays -Abbé Pierre-, Colorons le Pays, Bornes interactives). Les autres frais sur opérations s'élèvent à 1 197 896 €. Les frais de personnel, 1 360 037 €, et frais de structures, 187 000 €, restent stables et maîtrisés.

Les amortissements passent de 130 000 € à plus de 330 000 € à cause de l'amortissement pendant 5 ans des subventions versées dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.

## Répartition des dépenses par chapitre :

### Fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant
60	Achat Achats	54 080
61	Ser Charges externes	591 239
62	s Services extérieurs	359 000
63	Taxes Taxes	17 640
64	C Charges de personnel	1 360 037
66	Char Charges financières	10 000
67	Charges exceptionnelles	5 000
68	Amortissements	339 164
	Virement à la section d'investissement	10 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 746 160</b>

### Investissement

Chapitre	Intitulé	Montant
13	Achat Amortissements des subventions reçues	326 373
20	Ser Immobilisations incorporelles	381 600
21	s Immobilisations corporelles	87 094
<b>TOTAL</b>		<b>795 067</b>

## Les recettes

### Section de fonctionnement : participation statutaire

- du Département de l'Hérault inchangée à hauteur de 422 480 € ;
- des communauté de communes maintenue à 4 € par habitant (pop DGF 2019 – 92 484 hab.) à hauteur de 369 936 € ;

### Section de fonctionnement : participation sur projets

- du Conseil départemental de l'Hérault à hauteur de 365 280 € ;
- des Communautés de communes sur les projets à hauteur de 146 914 € dont 92 484 € pour le Programme d'Intérêt Général « Habiter au Pays » ;
- de la Région à hauteur de 89 176 € ;
- P de l'Europe à hauteur de 586 727 € ;
- de l'État à hauteur de 323 557 € ;
- Autres recettes : 35 717 € ;
- Amortissements : 326 373 € ;
- Reports : 80 000 €.